

Séance ordinaire du 17 mai 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-sept mai deux mille vingt-deux à neuf heures quarante-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-04-97

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 17 mai 2022.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2022-04-98

Approbation du procès-verbal des séances des 9 et 10 mai 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 9 et 10 mai 2022.

CE-2022-04-99

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2022-038](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-038, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-05-00

Création et affichage d'un poste de directrice ou directeur de projets à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2022-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer et d'afficher un poste de directrice ou directeur de projets à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants à la suite de ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-05-01

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2022-048](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du génie, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-048, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-05-02

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du transport et de la mobilité durable

[Document d'aide à la décision GCH-2022-050](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du transport et de la mobilité durable, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-050, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-05-03

Règlement sur les modalités de publication des avis publics

[Document d'aide à la décision GRE-2022-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur les modalités de publication des avis publics, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-042. Ce projet de règlement a pour objet de clarifier le règlement de la Ville antérieurement adopté à ce sujet, afin de prévoir que tout avis public donné par la Ville est publié exclusivement sur le site Internet de la Ville et qu'il est possible d'afficher cet avis, de façon facultative, dans d'autres médias, de même que de remplacer le Règlement RV-2018-18-57 et son amendement à ce sujet.

CE-2022-05-04

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-045](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-045, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-05-05

Proclamation de l'Année du jardin à Lévis

[Document d'aide à la décision DEI-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de proclamer l'année 2022 *l'Année du jardin à Lévis*.

CE-2022-05-06

Option d'achat pour deux niveleuses et désignation d'un représentant

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'exercer l'option d'achat pour les deux niveleuses en location (appel d'offres 2017-50-61), prenant fin le 31 octobre 2022, attribué par la résolution CV-2017-07-33, pour une dépense totale estimée à 450 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément aux conditions du devis et à la soumission produite par l'adjudicataire;
- de désigner le chef du Service des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures à titre de représentant de la Ville et de

l'autoriser en conséquence à signer tout document requis à l'acquisition de ces deux niveleuses.

CE-2022-05-07

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Projet de règlement sur les usages conditionnels (volet agricole) (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-045. Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan de zonage afin d'ajuster les limites de certaines zones agricoles aux grandes affectations du territoire créées en zone agricole (dynamiques, agroforestières et forestières) aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par le Règlement RV-2020-20-14, et d'ajouter les grilles de spécifications applicables aux nouvelles zones créées;
- d'adopter le Projet de règlement sur les usages conditionnels (volet agricole), tel qu'il est annexé à la cette fiche de prise de décision. Ce projet de règlement vise à encadrer l'analyse des demandes relatives à l'usage conditionnel habitation unifamiliale isolée, de même qu'il a pour objet :
 - ✓ de permettre que puisse être autorisé l'usage conditionnel H1 habitation unifamiliale isolée à l'intérieur des zones A0006, A0030, A0032, A0700, A0713, A0714, A0715, A0723, A0750, A0764, A0765, A1800, A1805, A2918, A0051, A0699, A0705, A0722, A0732, A2991, A2998 et A2999;
 - ✓ de prévoir les objectifs et critères d'évaluation relativement à l'analyse d'une demande pour l'exercice d'un tel usage;
 - ✓ de prévoir les conditions particulières et de zonage relativement à cet usage;
 - ✓ de prévoir les modalités de traitement d'une telle demande, incluant les documents devant être déposés pour son analyse;
- de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-05-08

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-056. Ce projet de règlement vise à ajouter la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) et d'ajouter une obligation d'écran tampon pour les usages de cette classe pour la zone C2872.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-05-09

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-062](#)

Il est résolu d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-062. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, ainsi que les spécifications afférentes.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-05-10

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-063, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-01-94.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste à ne plus autoriser les génératrices en cour avant, comme prévu dans le Projet de règlement.

Ce second projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer

l'implantation des génératrices en cour avant secondaire, latérale, arrière, pour les usages faisant partie des familles résidentielle, commerciale, industrielle, publique et communautaire.

CE-2022-05-11

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville des 28 mars et 11 avril 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-064](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenues les 28 mars et 11 avril 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-05-12

Adoption du Règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifier les zones où l'usage habitation comme usage conditionnel peut être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-76.

CE-2022-05-13

Adoption du Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones M1600 et C1671 à même une partie de la zone C1601, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-78.

CE-2022-05-14

Adoption du Règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des marges de recul arrière minimales, zones H2565 et H2571, rue Weyman, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-77.

CE-2022-05-15

Intérêt de la Ville à adhérer à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de signifier aux signataires de l'entente son intérêt à adhérer à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025.

CE-2022-05-16

Modification de la résolution CE-2022-03-70 « Vente des lots 3 725 662 et 3 748 945 du cadastre du Québec à 9427-0881 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-062](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-03-70 « Vente des lots 3 725 662 et 3 748 945 du cadastre du Québec à 9427-0881 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots », par le remplacement, dans le titre, du numéro de lot « 3 748 945 » par le numéro « 3 748 954 ».

CE-2022-05-17

Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2022-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-063. Ce règlement a pour objet de modifier la date limite de dépôt des demandes d'aide financière au *Programme d'aide aux entreprises*.

CE-2022-05-18

Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion six roues 4x4 à cabine conventionnelle MTC 17690 kg

[Document d'aide à la décision APP-2022-065](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'un camion six roues 4x4 à cabine conventionnelle MTC 17690 kg (appel d'offres 2022-50-42), à Aebi Schmidt Canada inc., pour une dépense estimée à 302 518 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-05-19

Rejet des soumissions pour la location ou l'achat de niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage

[Document d'aide à la décision APP-2022-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues pour la location ou l'achat de niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage (appel d'offres 2022-50-41), aux motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2022-066.

CE-2022-05-20

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période 2022-2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconduire les contrats d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2022-096.

CE-2022-05-21

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

[Document d'aide à la décision TMD-2022-010](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-05-22

Désignation de personnes à titre d'inspectrices ou d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner à titre d'inspectrices ou d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis, les membres du personnel dont le nom figure sur la résolution numéro 2020-044 de la Société de transport de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2022-011.

CE-2022-05-23

Besoins de main-d'œuvre et régularisation de postes de techniciennes et techniciens en génie civil et de techniciennes et techniciens en bâtiment à la Direction du génie et à la Direction du transport et de la mobilité durable

[Document d'aide à la décision GCH-2022-037](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre et de régulariser les sept postes de techniciennes et techniciens en génie civil et les deux postes de techniciennes et techniciens en bâtiment, qui ont présentement un statut temporaire, à la Direction du génie et de la Direction du transport et de la mobilité durable, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-037.

CE-2022-05-24

Réorganisation de la Direction de l'entretien des infrastructures et besoin de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2022-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser les modifications des structures de la Direction de l'entretien des infrastructures, selon les organigrammes proposés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-051;
 - d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis par l'adoption des nouveaux organigrammes, ainsi que ceux présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.
-

CE-2022-05-25

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2022-046](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-046, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-05-26

Entente à intervenir relative à la gouvernance des régimes de retraite 21 190 et 31 986

[Document d'aide à la décision GCH-2022-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente à intervenir relative à la gouvernance des régimes de retraite 21 190 et 31 986, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-05-27

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2022-043](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-043, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-05-28

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2022-042](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire et d'embaucher madame Martine Cazes à titre de chef du Service du développement social et communautaire à cette direction, poste cadre de classe 6, à l'échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

CE-2022-05-29

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 44.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
